

Lundi 22 juin 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT
M^{me} MITCHELSON
M. GRAYDON
M. SCHULER
M. EWASKO
M. SMOOK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(40 h 13 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 – Emploi et Économie)

(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*
(amendement [1] — M. SCHULER)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*
(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*
(ouvert)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
(M. HELWER)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*
(M. EWASKO)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*
(M. MARTIN)

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*
(M. WISHART)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*
(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre CROTHERS

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*

M. le ministre CALDWELL

(N^o 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*

M. le ministre KOSTYSHYN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre DEWAR

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre BLADY

(N^o 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 39) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (transparence et responsabilité accrues au niveau local)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act (Enhancing Local Transparency and Accountability)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 41) — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CHOMIAK

Que l'Assemblée annule l'entente précédente du 4 juin 2015 portant qu'elle siège pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre et que, par dérogation au paragraphe 2(1) du *Règlement*, ses travaux se déroulent comme suit :

- a) l'Assemblée ajourne ses travaux le 11 juin 2015, conformément au *Règlement*;
- b) elle reprend ses travaux le 16 juin 2015 et siège jusqu'au 30 juin 2015, étant entendu que si la présente motion n'a pas été tranchée le 11 juin, l'Assemblée peut être rappelée d'urgence le 16 juin en vertu du *Règlement*;
- c) elle reprend de nouveau ses travaux le 20 octobre 2015 et siège jusqu'au 5 novembre 2015;
- d) elle reprend une fois de plus ses travaux le 16 novembre 2015 et siège jusqu'au 3 décembre 2015;
- e) elle reprend enfin les travaux de la session en cours ou entreprend la 5^e session de la 40^e législature le 24 février 2016 et siège jusqu'au 15 mars 2016.

(M. GOERTZEN)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 42) — *Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)/The Independent Officers of the Assembly Appointment Act (Various Acts Amended)*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. FRIESEN — Déficits chroniques nuisant aux services essentiels

13. Attendu :

que pendant les élections générales de 2011, le premier ministre a promis d'équilibrer le budget de la province au plus tard en 2014;

que pendant ces mêmes élections, les députés du gouvernement provincial ont promis de continuer à s'en tenir à ce plan;

que l'année passée, l'ancien ministre des Finances a déclaré que la province était en voie de retrouver l'équilibre budgétaire en 2016;

qu'au mois de décembre dernier, le ministre des Finances actuel a réitéré que l'objectif de son gouvernement était d'afficher un excédent en 2016-2017;

que le budget de 2015, tel qu'il a été déposé, ne prévoit aucunement le retour à un excédent;

qu'on prévoit une augmentation des taux d'intérêts;

que les agences internationales de notation ont émis un avertissement à l'effet que le gouvernement provincial, à défaut d'adhérer à une discipline budgétaire plus rigoureuse, risque de voir sa cote de crédit baisser;

que cette année seulement, une hausse de un pourcent des taux d'intérêts que la province paie sur sa dette coûterait au gouvernement provincial 50 millions de dollars supplémentaires;

que les fonds consacrés au service de la dette ne peuvent être utilisés pour fournir des services essentiels;

que le gouvernement provincial refuse de divulguer toute information au sujet d'un échéancier du retour à l'équilibre budgétaire,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître qu'il a laissé tomber les Manitobains puisqu'il n'a pas de plan visant à équilibrer son budget;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à publier immédiatement un plan réalisable visant à mettre fin aux déficits chroniques de la province avant qu'une baisse de sa cote de crédit n'augmente drastiquement son coût d'emprunt et ne l'empêche de continuer à fournir des services essentiels.
